

**COMPTE RENDU
COMITÉ SYNDICAL
DU 12/12/2018**

Étaient présents :

ANSART Pierre, AUCHART Ernest, BAILLEUL Alain, BOUQUILLON Daniel, BRICOUT Damien, CARTON Philippe, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DELCOUR Jean-Pierre, DESAILLY Jean-Claude, DROMART Evelyne, FERET Claude, GORIN Sylvie, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MASTIN Philippe, MATHISSART Michel, PARMENTIER Jean-Marc, PLU Jean-Claude, PREVOST Alain, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, THUILOT Didier, VAHE Daniel, VAN GHELDER Alain, ZIEBA Jean-Marie.

Absents excusés / Pouvoirs :

BAVIERE Jean-Pierre, BLONDEL Michel, CAYET Alain donne pouvoir à Alain VAN GHELDER, COULON Géry donne pouvoir à Pascal LACHAMBRE, DAMART Daniel donne pouvoir à Michel MATHISSART, DELEURY Jean-Pierre, DERUY Isabelle donne pouvoir à Sylvie GORIN, DESAILLY Jean-Michel, DUE Gérard, GOMES Stéphane, GUILLEMANT Pierre donne pouvoir à Philippe CARTON, HECQ David donne pouvoir à Pierre ANSART, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à Claude FERET, MICHEL Didier, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à Didier THUILOT, NORMAND Arnold, POTEZ Roger, POULAIN Eric donne pouvoir à Michel SEROUX, PUCHOIS Jean-Pierre, SKOWRON Richard donne pouvoir à Ernest AUCHART, TABARY Daniel donne pouvoir à Pierre COLLE, THIEBAUT Véronique, TILLARD Jean-Luc donne pouvoir à Evelyne DROMART.

Assistaient également :

Messieurs Thierry LE BOT, Stéphane DELABRE, Laurent FLAMENT, David BOURGEOIS et Didier DELZOR

— ° —

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h10.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Président procède à l'appel et précise les pouvoirs attribués par les délégués excusés.

— ° —

Monsieur Pascal Lachambre demande si le compte rendu du comité syndical du 30 novembre 2018, envoyé avec la convocation est approuvé par les membres présents. Aucun commentaire n'est fait. Le Compte rendu du comité syndical du 30 novembre 2018 est approuvé.

1. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Monsieur Pascal Lachambre informe l'assemblée que nous avons reçu, le 15 octobre 2018, donc un peu tardivement, un courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) sur le projet de DOO que nous lui avons adressé. Rien ne remet en cause les fondements de notre projet.

Plusieurs suggestions sont faites notamment sur la nécessité de justifier précisément les besoins en extension urbaine, la consommation relative aux équipements structurants et différentiels constatés entre les communautés de communes des Campagnes de l'Artois et du Sud-Artois en matière de consommation foncière projetée.

Monsieur Pascal Lachambre rappelle que sur ce point, le SCoT s'est construit rigoureusement sur un équilibre urbain / rural.

Par ailleurs, l'avis souligne que les densités dans les secteurs ruraux et particulièrement dans les Campagnes de l'Artois semble relativement faibles par rapport au Sud-Artois.

Monsieur Pascal Lachambre donne la parole à Monsieur Didier DELZOR (Cabinet d'Études E.A.U.) pour fournir quelques explications complémentaires.

Monsieur Didier DELZOR confirme que le courrier est effectivement arrivé un peu tardivement et souligne de nouveau le fait que les remarques apportées ne remettent pas en cause le projet de SCoT. Il faut savoir que la DDTM est dans son rôle d'information mais que la lecture qu'elle a pu faire était incomplète car elle n'avait pas eu le document final arrêté aujourd'hui. La DDTM trouvera beaucoup de réponses aux questions qu'elle a soulevées. Par exemple, concernant les besoins en extension urbaine, différents entre les EPCI (CCSA et CCCA notamment), nous avons expliqué dans le rapport de présentation : l'organisation entre les bourgs et les villages, leur poids démographique, différent et donc que, forcément, il ne peut y avoir le même traitement entre ces deux EPCI. La DDTM demande également de faire un objectif chiffré à mi-parcours, à 10 ans. Nous l'avons prévu avec la mise en place d'indicateurs de suivis. Nous retrouverons certainement une partie de ces remarques qui seront cette fois-ci officielles car nous entrons aujourd'hui dans la phase consultative, pour 3 mois, des Personnes Publiques Associées, et que la DDTM en fait partie. Les remarques des PPA seront enregistrées, ordonnées, classifiées pour voir comment, vous élus, souhaitez donner suite. Mais encore une fois, aucune remarque ne remet en cause le fondement de votre projet.

Monsieur Pascal Lachambre remercie Monsieur Didier DELZOR et clôt ce point.

Monsieur Pascal Lachambre informe l'assemblée qu'il est intervenu sur le dossier du SRADDET de la Région des Hauts-de-France lors de la Conférence Territoriale de l'Action Publique qui s'est tenue le 26 novembre dernier. En reprenant les arguments apportés par le Scot dans sa motion approuvée lors du comité syndical du 9 octobre dernier, la Région a annoncé revenir sur ces objectifs initiaux pour revenir à une consommation foncière plus en cohérence avec les projets des territoires. En effet, Monsieur Nicolas LEBAS avance une réduction par 2, plutôt que par 3, de la consommation foncière.

Monsieur Pascal Lachambre passe ensuite à une information concernant le Canal Seine Nord-Europe, dossier majeur impactant notre territoire. Il précise que contrairement ce qui se dit, il est relativement confiant sur l'avancée du dossier. La société, qui a été créée pour l'occasion, et la Région sont bien décidés à mener à bien le dossier. Il précise que l'État couvre les emprunts, ce qui est important et permet d'avancer sereinement. Monsieur Pascal Lachambre passe la parole à Monsieur Jean-Jacques COTTEL qui est intervenu au Comité Territorial Artois-Cambrasis le 30 novembre à ce sujet. Monsieur Jean-Jacques COTTEL confirme les dires de Monsieur Pascal Lachambre sur la volonté plus que perceptible de la Région d'être un présent à l'animation du projet.

Monsieur Pascal LACHAMBRE présente la délibération 446 – Bilan de la concertation et arrêt du SCoT de l'arrageois

Le Président précise que cette délibération est la concrétisation de plus de deux années et demi de constructions d'un projet de territoire partagé au service du développement des territoires et qui répond aux besoins des habitants. Il précise également que nous pouvons être fiers du chemin parcouru et du résultat obtenu. Il remercie les élus pour leur investissement, qu'il sait total. Monsieur LACHAMBRE remercie aussi les collaborateurs, plus particulièrement Monsieur Thierry LE BOT, ainsi que le bureau d'études « E.A.U. » pour le travail accompli et le sérieux dont ils ont su faire preuve.

Monsieur Pascal LACHAMBRE précise cependant que nous n'avons pas encore franchi la ligne d'arrivée et que cette étape n'est que l'avant-dernière mais l'une des plus importantes avant la finale, en 2019, celle de l'approbation. En effet, dès « demain » la période du temps administratif s'impose à nous. Cinq mois, durant lesquels les personnes publiques associées et la population vont être amenés à donner leur avis sur notre SCoT. Monsieur Pascal LACHAMBRE, avant de passer au vote, passe la parole à Monsieur Didier DELZOR qui souhaite s'exprimer.

Monsieur DELZOR prend la parole. Il remercie l'ensemble des acteurs du projet : les élus sans qui ce travail ne serait pas ce qu'il est, et les techniciens citant Messieurs LE BOT, BOURGEOIS et FLAMENT pour la mise en œuvre des décisions politiques. Monsieur Didier DELZOR conclut en précisant que le Scot a un projet ambitieux et que les élus peuvent en être fiers. Monsieur Pascal LACHAMBRE reprend la parole et passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal LACHAMBRE remercie l'assemblée pour cette unanimité et passe à la partie administrative du comité syndical. Il passe alors la parole à Monsieur Michel MATHISSART, 1^{er} vice-président en charge des finances et l'organisation du syndicat mixte.

Monsieur Michel MATHISSART présente la délibération 447 – Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Il commence par une esquisse du compte administratif 2018 et précise qu'elle montre que l'exécution budgétaire sera conforme aux prévisions. Globalement, les engagements budgétaires de 2018 ont été tenus. Les prévisions de résultats de l'exercice 2018, estimés à ce jour à environ 160 000€, nous permettent de voir l'avenir sereinement. Monsieur Michel MATHISSART précise que la bonne santé financière du syndicat est la conséquence de deux facteurs. Le premier est la bonne gestion au quotidien de nos dépenses de fonctionnement. Le second tient à l'obtention de recettes, complémentaires aux cotisations, perçues en 2017 et 2018. Il s'agit de recettes issues du boni de liquidation de l'association « Arras Pays d'Artois » d'un montant de 59 158 €, d'une subvention de la région pour le financement d'un poste de cheffe de projet d'un montant de 24 466 €, ainsi qu'une Dotation Générale de Décentralisation d'un montant total de 128 100 €, octroyée, dans le cadre de la révision de notre SCoT, par la DDTM. Il tient à l'en remercier. Monsieur Michel MATHISSART propose alors d'employer l'épargne brute ainsi dégagée en s'appuyant sur un seul et unique objectif : être à l'écoute des territoires. Aussi, tout en tenant compte de l'obligation de maintenir notre capacité d'investissement à un bon niveau pour permettre de répondre sans délai aux besoins que pourraient exprimer les trois EPCI membres, il vous sera proposé comme il se doit, de contribuer à l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement imposé aux collectivités territoriales et donc aux EPCI membres.

Monsieur Michel MATHISSART passe à la présentation des projets pour 2019.

Concernant les principales dépenses d'investissement à venir, il sera proposé de finir la réalisation de la révision du SCoT (fin de marché avec le bureau d'études ainsi que l'inscription des frais connexes et liés à l'enquête publique), et d'inscrire les dépenses relatives à l'étude mobilités douces (Élaboration d'un schéma global des itinéraires des randonnées pédestres vtt et cyclos) engagée il y a quelques semaines maintenant. Pour cette étude nous avons obtenu, dans le cadre de l'ingénierie PRADET de la Région des Hauts-de-France, une subvention d'équipement de 50%, le solde étant financé sur nos fonds propres. Monsieur Michel MATHISSART revient sur la participation du Scot à l'effort d'économie des collectivités. Cet effort sera donc partagé par le syndicat mixte en proposant une réduction de sa cotisation de l'ordre de 10 %. L'objectif ici affiché est d'amener le montant des cotisations au niveau des dépenses de structures du syndicat tout en prévoyant une étude dont la nature sera déterminée par l'attente des EPCI. Si le Scot est amené à lancer une étude plus lourde, il fera appel à ses membres pour en obtenir le financement (cotisation affectée, avance remboursable), sans bien entendu négliger les recherches de financement externes.

Monsieur Michel MATHISSART présente ensuite l'aspect « ressources humaines » de la délibération.

Globalement, hormis la fin de contrat d'un agent qui voit sa mission se terminer au 31/01/2019 et dont le remplacement n'est pas prévu, il sera proposé, pour l'année à venir, de maintenir les effectifs de 2018.

Tableau des effectifs au 01/01/2018

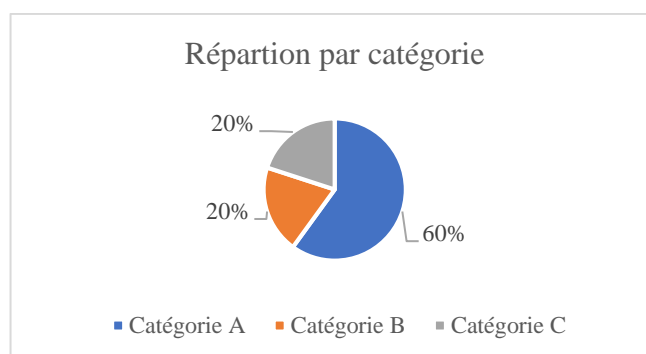
État des effectifs au 01/01/2018	Titulaires / Stagiaires		Contractuels				Total	
	Cadre d'emplois	NB	ETP	CDD		Autres		
				Nb	ETP	Nb	ETP	Nb
Direction	Catégorie A	3	1,75	0		0	0	3
Chargé(s) de mission	Catégorie A	0	0	1*	1	0	0	1
	Catégorie B	1	1	0	0	0	0	1
Assistante	Catégorie C	1	1	0	0	0	0	1

* fin au 31/01/2019

Le personnel de la structure

Répartition par catégorie :

La catégorie A représente 60 % des effectifs



Catégorie A

1 Directeur Général des Services
2 Directeurs de pôles

Catégorie B

1 chargée de mission urbanisme

Catégorie C

1 assistance administrative

Répartition par statut :

80 % de titulaires. Sur l'ensemble des titulaires, 75% de catégorie A et 25 % de catégorie B

20 % de stagiaires. Sur l'ensemble des stagiaires, 100 % en catégorie C.

A noter que 60 % des agents sont mis à disposition au ScotA, contre remboursement, par la Communauté urbaine d'Arras et 40 % sont des agents du syndicat mixte.

Monsieur Michel MATHISSART passe ensuite à l'endettement et présente un tableau. Il précise que l'avance remboursable octroyée en 2012 par la Communauté urbaine d'Arras sera intégralement remboursée en 2021.

Tableau de remboursement de l'avance remboursable

AVANCE REMBOURSABLE CUA		
Versé par la CUA - 2012	200 000	Solde à devoir
		200 000
2012	20 000	180 000
2013	20 000	160 000
2014	20 000	140 000
2015	20 000	120 000
2016	20 000	100 000
2017	20 000	80 000
2018	20 000	60 000
2019	20 000	40 000
2020	20 000	20 000
2021	20 000	0

Monsieur Michel MATHISSART conclut son propos en synthétisant les propositions pour permettre à l'assemblée de débattre :

- Réduire le montant de la cotisation pour l'année 2019 ;
- Ajuster les dépenses de la section de fonctionnement ;
- Inscrire les dépenses et recettes d'investissement :
 - o Solde du marché lié à la révision du SCoT
 - o Dépenses relatives à l'enquête publique
 - o Inscriptions des crédits, en dépense et en recette de l'Étude mobilité douce
 - o Remboursement de l'annuité 2019 de l'avance remboursable.

Monsieur Pascal LACHAMBRE prend la parole et remercie Monsieur Michel MATHISSART pour cette présentation. Monsieur Pascal LACHAMBRE ouvre alors les débats.

L'assemblée adhère à l'ensemble des propositions faites. Monsieur Michel SEROUX souhaite avoir une idée, à périmètre constant, de l'impact de la baisse de la cotisation pour sa collectivité. Monsieur Michel MATHISSART répond que pour la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois, « l'économie » serait d'environ de 9 800 €, pour la Communauté de communes du Sud-Artois de 7 900 € et pour la Communauté urbaine d'Arras d'environ 30 700 €.

Monsieur Pascal LACHAMBRE remercie Monsieur Michel MATHISSART pour cette précision et propose, comme le débat semble être terminé, de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal LACHAMBRE passe ensuite à la présentation et au vote des délibérations, inscrites à l'ordre du jour, suivantes :

La délibération n° 448 – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES-DELIBERATION CADRE RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Il s'agit ici d'instaurer, au 1^{er} janvier 2019, le RIFSEEP au bénéfice des agents appartenant à la structure (hors mises à disposition) de la filière administrative du syndicat (un agent de catégorie C (*Géraldine Sénéchal*)). Le détail des montants maximum pour l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) et pour le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) est repris dans la délibération. Monsieur Pascal LACHAMBRE précise que nous ne sommes pas allés plus loin que le prévoient les textes en vigueur.

Monsieur Jean-Marc PARMENTIER prend alors la parole et demande à ce que soit revue l'écriture du premier paragraphe de l'article 5. En effet il semble qu'il manque le mot « abrogé » en fin de phrase. Monsieur Pascal LACHAMBRE valide l'intervention de Monsieur Jean-Marc PARMENTIER et précise que la modification sera apportée. Il passe alors au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 449 – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES -CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE

Monsieur Pascal LACHAMBRE précise que cette délibération est rendue nécessaire depuis que le Scot a en son sein des agents statutaires qui lui sont propres. La gestion de la paie est devenue une mission qui réclame une ingénierie propre (agent formé, logiciel, matériel) qui n'existe pas en interne. Il convient donc d'externaliser cette activité par la création d'une activité accessoire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 450 - EXECUTION PARTIELLE DES INVESTISSEMENTS AVANT VOTE DU BUDGET 2019

Pas de commentaire particulier sur cette délibération classique en matière de budget. Monsieur Pascal LACHAMBRE profite de cette délibération pour annoncer que le vote du budget aura lieu au mois d'avril 2019.

Délibération n° 451 - MISE EN PLACE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS

Monsieur Pascal LACHAMBRE présente cette délibération qui est toujours dans la logique déjà évoquée, maintenant que le Scot a ses agents propres. Il convient de créer un arsenal de délibérations à dominante « ressources humaines ». Cette délibération en fait partie, elle offrira aux agents la possibilité d'épargner des jours de congés, de prendre ces congés acquis et/ou d'en demander une indemnisation (ou prise en compte au titre du RAFP). Concernant les nombres de jours épargnés et les montants d'indemnisations, nous avons décidé de suivre la réglementation en vigueur. Monsieur Pascal LACHAMBRE précise que le Scot a obtenu un avis favorable du centre de gestion du Pas-de-Calais sur le projet de cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 452 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES CUA/SMVA 2018

Monsieur Pascal LACHAMBRE précise que lors du Comité syndical du 13 décembre 2017, il avait été voté l'instauration du principe de prestations sociales à destination des agents du Scot et de rejoindre l'association « Comité des Œuvres Sociales (COS) CUA/SMVA », association participant par ses actions à l'accompagnement social et culturel de la vie des agents de la Communauté Urbaine d'Arras et du Syndicat Mixte Artois Valorisation et du SCoT de l'Arrageois via le versement d'une subvention annuelle. Monsieur Pascal LACHAMBRE propose d'attribuer une subvention, au titre de l'année 2018, d'un montant de 326 € à l'association précitée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal LACHAMBRE clôt le chapitre dédié aux délibérations et remercie une nouvelle fois l'assemblée pour les unanimités obtenues. Monsieur Pascal LACHAMBRE passe ensuite la parole à Messieurs Michel MATHISSART, Ernest AUCHART et Pierre COLLE pour la présentation des comptes rendus des avis de positions du Scot.

Monsieur Michel MATHISSART présente le compte rendu : AVIS SCOTA ET CDAC – CREATION DE 2 COMMERCES RUE GAMBETTA A ARRAS.

La SARL Oxial a porté auprès de la CDAC une demande de permis de construire comprenant un volet d'Autorisation d'Exploitation Commerciale, pour pouvoir réaménager le bâtiment qui accueille aujourd'hui les services de La Poste implantés rue Gambetta à Arras.

Ce projet a pour but l'implantation de 2 nouveaux commerces dans ce bâtiment :

- Un commerce d'équipement de la personne, pour une surface de vente de 1 541 m² ;
- Un commerce mixant un restaurant et un espace de vente de produits alimentaires locaux, pour une surface de vente de 777 m².

Ce projet est implanté dans le secteur « Arras Cœur de Ville » et répond aux objectifs du SCoT en matière de redynamisation de l'offre commerciale du centre d'Arras ; en conséquence, le Scota a émis un avis favorable pour ce projet.

La CDAC, réunie le 23 août dernier et lors de laquelle le Scota était représenté par Jean-François DEPRET, a, elle aussi, émis un avis favorable.

Monsieur Ernest AUCHART présente le compte rendu de l'AVIS CNAC – CREATION DE 4 ILOTS COMMERCIAUX A DUISANS

Il précise qu'il a représenté le Scota à l'occasion de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial qui s'est réunie pour formuler un avis sur la nouvelle zone commerciale Promenade d'Artois.

Pour rappel, le Scota suit depuis plusieurs années ce projet qui vient terminer l'aménagement de la ZACOM Arras-Duisans. Les commerces de l'îlot 1 (dans le nord de la zone) ont déjà reçu les autorisations nécessaires et sont ouverts depuis septembre.

En 2018, la SARL LA BRIQUETTERIE a porté une demande de PC pour les îlots 2 et 3 et la SNC RETAIL PRODEV pour les îlots 4a et 4b.

Le Scota a émis un avis favorable pour ces 4 îlots, mais avec réserve pour les îlots 2 et 4b, car les demandes de permis de construire qui nous sont parvenues au printemps 2018 ont mentionné l'accueil prévu de commerces alimentaires.

La CDAC s'est réunie le 1^{er} juin dernier et a émis un **avis favorable pour les 4 îlots, sans retenir nos réserves**.

Il informe ensuite que le Scota a été informé de l'auto saisine de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial pour ces 4 îlots. En effet, l'ensemble des commerces de la zone Promenade d'Artois occupe une surface de vente totale de plus de 20 000 m² (25 300 m²), ce qui donne le droit à la CNAC de se saisir du dossier. Elle s'est réunie le 11 octobre dernier et a émis un avis **défavorable** sur les 4 îlots 2, 3, 4a et 4b, suivant les motifs suivants :

- L'extension importante d'une surface commerciale de périphérie ;
- La présence d'un nombre déjà important de commerces autour de l'hypermarché Auchan ;
- L'absence de zone d'habitation à proximité des 4 îlots ;
- L'éloignement des commerces par rapport aux centres villes des communes alentours, n'impliquant aucune animation urbaine de ces dernières ;
- Au contraire, le renforcement du pôle commercial périphérique aux dépens de la vitalité commerciale des centres villes, et notamment le centre d'Arras, impliqué dans le dispositif « Action Cœur de Ville » ;
- Les conditions d'accessibilité de la zone pas satisfaisantes (engorgement du giratoire sur la RD 939) ;
- Et la maigre qualité architecturale, par l'absence de référence à l'identité du territoire, et par la massivité des bâtiments, qui ne facilite pas leur intégration dans l'environnement.

Monsieur Pierre COLLE présente le compte rendu des avis des projets de territoires suivants :

➔ **PC n°062 099 16 0 0015 MO1 et PC n°062 004 16 0 0020 MO1 : modification de 8 logements en 21 logements semi-collectifs sur un terrain situé « LE CHANTIER DU POUVOIR DHEE » à Beaurains - Avis du 19 juin 2018**

La Communauté urbaine d'Arras a transmis pour avis ces deux PC concernant la modification de 8 logements (T4) en 21 logements semi-collectifs (18 T2 et 3 T3). L'objectif de densité requise par le SCoT (30 logements par ha) est respecté. **Le Président a émis un avis favorable.**

➔ **Modification simplifiée du POS Aubigny-en-Artois - Avis du 8 août 2018**

La Communauté de communes des Campagnes de l'Artois a transmis pour avis la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'Aubigny-en-Artois. Il s'agit d'une modification du zonage pour permettre la construction d'un équipement de santé, sur une parcelle aujourd'hui non bâtie et classée en zone UG. Le projet relevant du privé, il convient de modifier le règlement et zonage et d'intégrer cette parcelle en zone UC. Ce projet d'équipement conforte la commune d'Aubigny-en-Artois dans son rôle de pôle d'équilibre du territoire. **Le Président a émis un avis favorable.**

➔ **Révision simplifiée de la Carte Communale de Hermaville - Avis du 31 août 2018**

La Communauté de communes des Campagnes de l'Artois a transmis pour avis le projet de révision de la Carte Communale de la commune de Hermaville. Cette procédure de révision a pour objectif premier de permettre l'extension d'une zone d'activités implantée en bordure de la commune. Cette révision implique la remise à plat des principes d'aménagements définis lors de l'élaboration de la Carte Communale approuvée en 2003. **Le Président a émis un avis favorable.**

➔ **Révision de la Carte Communale d'Izel-les-Hameaux - Avis du 31 août 2018**

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a transmis pour avis le projet de révision de la Carte Communale de la commune d'Izel-les-Hameaux. Cette révision implique la remise à plat des principes d'aménagement définis lors de l'élaboration de la Carte Communale approuvée en 2003. **Le Président a émis un avis favorable.**

➔ **PC n°062 042 18 00008 : création d'une plate-forme logistique comprenant un entrepôt et ses bureaux d'accompagnement dans la zone ACTIPARC, allée des Atrébates - Avis du 17 septembre 2018**

La Communauté urbaine d'Arras a transmis pour avis consultatif un PC concernant la création d'une plate-forme logistique comprenant un entrepôt et ses bureaux d'accompagnement dans la zone ACTIPARC, allée des Atrébates, sur la commune d'Athies.

Ce projet est adapté à la zone d'activités ACTIPARC qui est destiné à accueillir des projets de grande taille (logistique et industrielle) et aux activités nécessitant une procédure ICPE. Ainsi, la filière logistique se voit conforter en dynamisant croissance économique et croissance de l'emploi. **Le Président a émis un avis favorable.**

→ **Modification du PLU de la commune de Tincques** - Avis du 15 octobre 2018

La Communauté de communes des Campagnes de l'Artois a transmis pour avis la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tincques. Il s'agit de ne plus fixer de règle de hauteur dans l'article 10 de la zone 1AUb pour les constructions à usage d'activités industrielles, commerciales, artisanales, de bureaux ou de services comportant des installations classées ou non. **Le Président a émis un avis favorable**

→ **DP N° 062 589 18 0 0015 : division parcellaire en vue de construire 8 lots sur la commune de Mont-Saint-Eloi** - Avis du 15 octobre 2018

La commune de Mont-Saint-Eloi a transmis pour avis consultatif une DP concernant une division parcellaire, rue de l'école et rue du calvaire, en vue de construire 8 lots de 1 250 m² chacun. Au regard du SCoT, nous n'avons pas d'avis à émettre étant donné que la commune instruit ses DP et que la superficie concernée est inférieure à 5 000 m² de surface de plancher. Toutefois, Monsieur BAVIERE nous a sollicités pour ce futur projet. **Le Président a émis un avis favorable**

→ **Modification du PLU de la commune d'Anzin-Saint-Aubin** - Avis du 16 octobre 2018

La Communauté urbaine d'Arras a transmis pour avis la modification simplifiée de la commune d'Anzin-Saint-Aubin. Cette modification porte sur l'orientation d'aménagement et sur le règlement attaché à la zone 1AU destinée à l'urbanisation future. Il s'agit de passer de 17 mètres à 13,5 mètres en conservant le concept de voirie partagée et apaisée. Elle apportera plus de souplesse à l'aménageur dans la réalisation de l'opération. **Le Président a émis un avis favorable.**

→ **Modification simplifiée du PLU de la commune de Wailly** - Avis du 12 novembre 2018

La Communauté urbaine d'Arras a transmis pour avis la modification simplifiée de la commune de Wailly. Il s'agit de supprimer l'Emplacement Réserve n°1, situé rue du Faubourg. **Le Président a émis un avis favorable.**

→ **Modification du PLU de la commune d'Achicourt** - Avis du 12 novembre 2018

La Communauté Urbaine d'Arras a transmis pour avis la modification du PLU de la commune d'Achicourt. Elle concerne 3 points :

- Reclasser en zone urbaine mixte une habitation existante inscrite en zone économique,
- Simplifier les règles d'urbanisation en zone économique pour faciliter les projets d'implantation,
- Réduire l'emprise d'un Emplacement Réserve.

Le Président a émis un avis favorable.

Monsieur Pierre COLLE a terminé ses comptes rendus. Monsieur Pascal LACHAMBRE remercie Messieurs Michel MATHISSART et Pierre COLLE pour leur intervention.

Monsieur Pascal LACHAMBRE passe alors à l'agenda et donne lecture des différentes dates fixées pour le premier semestre 2019 :

Mercredi 30 janvier 2019 -18h00

Bureau Syndical

SCoT : SRADDET – SCoT Osartis-Marquion

Mercredi 20 mars 2019 -18h00

Bureau Syndical

Administratif : CA 2018/CdG 2018/BP 2019

Révision du SCoT : **SI demande de modification des PPA**

Mercredi 3 avril 2019 -18h00

Comité Syndical

Administratif : CA 2018/CdG 2018/BP 2019

Mercredi 5 juin 2019 -18h00

Bureau Syndical

Révision du SCoT : **Retour commission d'enquête**

Mercredi 26 juin 2019 -18h00

Comité Syndical

Révision du SCoT : **Approbation du SCoT**

Monsieur Pascal LACHAMBRE termine l'ordre du jour en abordant les questions diverses.

Monsieur Pascal LACHAMBRE annonce alors à l'assemblée qu'il profite de ce dernier comité syndical de l'année pour annoncer un changement dans l'organisation administrative du SCoT. En effet, Monsieur Thierry LE BOT, est appelé à d'autres missions au sein de la Communauté urbaine d'Arras. Dans quelques jours, au premier janvier 2019, il sera le nouveau Directeur Général des Services de la Communauté urbaine. Il remercie particulièrement Monsieur LE BOT pour son engagement et de son travail qui sont aussi une des composantes de la réussite de notre SCoT qui est aujourd'hui « arrêté ». Monsieur Stéphane DELABRE, prendra, dans les mêmes conditions de mise à disposition sa succession au sein du SCoT. Sa première mission, mener à bien l'approbation du SCoT !

L'ordre du jour étant épuisé et qu'il n'y a plus de demande d'intervention,

La séance est levée à 19h20.